

CR de la réunion du CEVE du 8 juin 2015

Présents

Enseignants : M. Bedarida, P. Chabard, L. Delarue, Y. Rouby, A. Tüscher, C. Zaharia

Étudiants : M. Durif

Administratifs : C. Comet, D. Hugues, B. Lahiji, C. Lecourtois

Excusés : B. Debombourg, F. Fauconnet, G. Gribé, P. Hilaire, T. Malikian, E. Mourier, M. Nordström, A. Portnoï, P. Quintard-Hofstein, A. Tufano

Approbation du compte-rendu du précédent CEVE

Le compte-rendu du 29 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

Point sur les réflexions de la commission PFE

C. Lecourtois informe le CEVE des décisions prises lors de la réunion de la commission PFE le 28 mai dernier.

Premièrement, à partir de la rentrée 2016, il n'y aura qu'une seule session de PFE en juillet, en conformité avec les textes officiels. Les étudiants actuellement en PFE bénéficieront du système actuel avec possible rattrapage en février 2016 néanmoins, ceux qui s'inscriront en M2 à la rentrée prochaine n'auront pas cette possibilité. Il n'y aura plus de rattrapage, ni en septembre ni en février, en raison d'un manque d'efficacité par rapport aux objectifs affichés (problèmes de suivi notamment). Deux notes sont données, une pour le suivi du semestre (12 ECTS), une pour la soutenance du PFE (8 ECTS). Si le PFE est refusé, l'étudiant redouble, avec la possibilité de changer d'enseignant.

La question des étudiants en mobilité en M2 est posée par le CEVE. Le calendrier des institutions partenaires ne leur permettant généralement pas d'être là en juillet, il est demandé à la commission PFE de prévoir une session spécifique pour eux (en septembre par exemple).

Deuxièmement, une commission d'évaluation des sujets de PFE est en train de se mettre en place. Cette sous-commission, composée de dix personnes, examinera fin janvier la fiche élaborée par l'étudiant lors de sa « préparation au PFE » du semestre 9. Cette fiche récapitulera le sujet selon une trame définie (pour l'instant en discussion) et la commission d'évaluation aura pour tâche de la valider. Les trois critères déjà énoncés de contextualité, habitabilité et constructibilité seront formalisés dans cette trame.

A noter qu'il a été décidé par cette commission d'exclure les sujets d'architecture navale. Une discussion s'engage au sein du CEVE à propos de l'opportunité d'une telle interdiction formelle, alors que cela ne concerne qu'un très petit nombre de candidats.

Enfin, la valorisation des travaux de PFE devrait se faire sous la forme d'une exposition de plusieurs semaines, de fin septembre à mi-novembre, dans la salle d'exposition et l'atrium. Trois groupes par semaine présenteraient leurs travaux.

Le CEVE demande de préciser très en amont ce qui sera demandé aux étudiants à cette occasion. Se pose également la question d'autres possibilités de valorisation, de type « yearbook » (comme cela se fait dans certaines écoles) ou « prix inter-écoles ».

B. Lahiji expose le problème matériel de l'enchaînement ininterrompu des rendus de projet et de PFE. Il serait judicieux de disposer d'au moins un jour entre ces deux temps forts afin de remettre en état de bon

fonctionnement les diverses machines utilisées par les étudiants (découpe laser, traceurs, etc.). Décaler le début des jurys PFE au mardi (au lieu du lundi) pourrait être une solution.

Calendrier 2015/2016

En raison des délais impartis et de la faible participation à cette séance du CEVE, il est décidé de ne pas changer le calendrier. La proposition 1 est par conséquent validée. A noter que la date des PFE est conforme à ce qui a été décidé par la commission ad hoc.

L'intérêt de la proposition 2 est toutefois relevé, surtout par les étudiants qui travaillent ou effectuent des stages en septembre. Il serait judicieux de disposer d'informations supplémentaires, notamment de statistiques sur la temporalité des stages, pour mieux étudier cette proposition. Le CEVE recommande d'anticiper davantage cette question du calendrier et de **créer à la rentrée un groupe de travail qui l'examinera de manière globale.**

La question de la date des portes ouvertes (30/01/2016) est soulevée. Aucune meilleure solution n'étant trouvée, cette date est confirmée.

Le CEVE demande à C. Comet d'intégrer à ce calendrier deux choses :

Premièrement, les dates relatives à la sélection des primo-entrants. C. Comet explique que nous sommes entièrement dépendants d'APB et que ces dates ne sont pas encore disponibles. A noter qu'une réforme a été mise en place par le Ministère concernant cette sélection, mais celle-ci n'est pas encore tout à fait au point et nous ne disposons pas des nouvelles modalités pour l'instant.

Deuxièmement, une date de jury de fin de premier semestre (ainsi qu'éventuellement un délai pour la remise des notes). Ceci devrait se faire très rapidement à la fin du semestre afin de permettre de valider les mobilités sortantes de l'année suivante. Une discussion s'engage sur le problème des matières « blocantes » pour ces départs, très souvent l'histoire ou la construction. Il faut éviter la création de deux filières aux règles différentes, une pour les Erasmus sortants, une pour ceux qui restent à l'école. Les rattrapages que trainent d'année en année certains étudiants, et qui finissent souvent par se régler dans les couloirs, décrédibilisent la notion de progressivité des enseignements en licence. Il serait souhaitable d'approfondir cette question des rattrapages et peut-être d'établir des règles de passage d'année en année, applicables conformément aux textes officiels et à l'emploi du temps des étudiants. **Il est donc proposé de créer , à la rentrée, un groupe de travail sur le sujet.**

Emploi du temps

M. Belgherbi devait venir pour expliquer les trames d'emplois du temps mais ne peut finalement être présent. C. Lecourtois rapporte que 95% des enseignants ont pu s'intégrer aux nouvelles trames. Quelques exceptions ont trouvé une solution dans des horaires tardifs, ce qui ne pose pas de problème de superposition aux étudiants.

C. Zaharia relève cependant un problème de superposition pour les enseignants qui auraient à la fois une introduction à la recherche en S7 et un optionnel de séminaire en S9. Ceci sera revu avec M. Belgherbi.

Finalisation du programme pédagogique

Comme demandé lors du CEVE précédent, Y. Rouby (au nom du champ STA CIMA) présente le problème de l'attribution du cours de construction parasismique (CT 821). Pour rappel, ce cours est proposé par M. Leyral, pour lequel l'école ne dispose pas, dans l'état actuel, de demi-poste pour la rentrée prochaine. Le champ, souhaitant garder cet enseignant très investi dans son cours (publication prochaine d'un ouvrage sur le sujet, avec S. Ebodé), s'est réuni afin de discuter ouvertement de toutes les hypothèses de solution. A cette occasion, R. Arlot a dit qu'il était d'accord de réduire sa charge de moitié, ce qui permettrait à M. Leyral de conserver son poste. Depuis, au cours d'une réunion avec C. Lecourtois, R. Arlot a exprimé le souhait de conserver son poste à temps plein. Le champ n'en a pas été informé par R. Arlot, qui a rompu tout contact.

Afin d'éclaircir la situation, le CEVE propose qu'une réunion, convoquée par C. Lecourtois et réunissant Y. Rouby, S. Balez, V. Poirier et R. Arlot, soit organisée au plus vite. Sont rapportés quelques éléments concernant les motifs d'insatisfaction des étudiants relatifs aux enseignements de R. Arlot. Il est demandé à M. Durif de récolter des témoignages à ce sujet et de les transmettre par écrit à C. Lecourtois avant cette réunion restreinte.

S. Rouselle (et al.) propose un intensif pluridisciplinaire, ouvert aux M1 et M2 (éventuellement aux L3), dont le sujet serait le concours universitaire LIXIL (Japon), pour lequel l'école a reçu une invitation suite à sa sélection parmi les finalistes de l'édition précédente. C. Lecourtois précise que la direction ne peut pas s'engager à attribuer à ce projet des heures supplémentaires de vacances.

Le CEVE reconnaît tout l'intérêt de ce concours, ainsi que son inscription dans le programme pédagogique afin de valoriser l'investissement important des étudiants qui y participent. Le problème vient de sa temporalité longue et de son chevauchement avec d'autres enseignements (par exemple les séminaires). La structure des IP étant relativement souple, il paraît judicieux d'intégrer, provisoirement et faute de mieux, cette participation de l'école au concours sous cette forme. Cependant, le CEVE souhaiterait entendre lors de sa prochaine séance un enseignant responsable du suivi de ce concours afin d'obtenir des explications plus précises et de trouver éventuellement une meilleure solution, notamment dans les interactions avec les autres enseignements.

Date du prochain CEVE

Mardi 23 juin à 12h.

- Les fiches VAHM seront examinées en priorité lors de cette séance.
- Bilan des équipes pédagogiques du programme 2015/2016 (postes vacants à identifier)